Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 038-213801004-20241217-DEL_20241126_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mil vingt quatre et le dix-sept décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Thierry GALIFOT, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Michel SALVI, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, Audrey BUISSON, Jerôme LOOSDREGT

Ont donné procuration : M. Karim DALIBEY à M. Pierre BARUZZI
M. Philippe Dalbon à Mme Stéphanei MENGOLLI
M. Sébastien PLISSON à M. Gérard MARTINEZ
Mme Marie-Claude CERANA à Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET

Excusées : Mme Anne LAURENT
Mme Audrey MARRON
Mme Amina GHAFIR

Secrétaire de séance : Mme Martine PUGLISI

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
20	Vendredi 13 décembre 2024	Vendredi 13 décembre 2024	Mardi 24 décembre 2024

8. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Comité d'organisation de la commémoration (COC 80) »

Vu la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Vu la délibération DEL_20240326_06 attribuant les subventions aux associations au titre de l'année 2024,

Considérant la mise en place du comité d'organisation de la commémoration (COC 80),

Il est rappelé au conseil municipal que ce comité est chargé de mettre en place des animations pour la commémoration du 8 mai 1945.

La genèse de ce projet date du 23 juin 2022, avec une première rencontre des associations d'anciens combattants du Grésivaudan.

L'objectif de l'association est de : sensibiliser, souvenir, soutenir.

Cet événement veut transmettre l'Histoire aux jeunes générations, avec une dimension pédagogique, en agissant avec les collectivités et en créant des animations pour tous dans le Haut-Grésivaudan

Afin d'aider l'association dans son fonctionnement il est proposé aux membres du conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00€.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à «Comité d'organisation de la commémoration (COC 80)».

Décision : Adoptée à l'unanimité

MAIRIE de LE CHEYLAS 38570 (Isère)